



**Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC**  
**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil vingt et le quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni au foyer de Saint Théodorit au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 27 février 2020

Date d'affichage : le 27 février 2020

Nombre de délégués : 56

En exercice : 55

Présents : 33

Votants : 33 + 8

Votants par procuration : 8

Absents excusés : 5

Absents : 9

Présents : MM.CAHU Robert, GILHODEZ Thierry, ROUDIL Joël, LAYRE Jacques, MENVIEL Rémy, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, MARTIN Laurent, CAUVIN Bernard, Mme SEGURA Delphine, MM.VINCENT Jean-Claude, BUCHOU Serge, FELIX Freddy, CASTANON Philippe, Mme RUBIO Cendrine, M.ALARY Rémy, Mme TRUMPLER Bettina, M.CATHALA Serge, Mme AUBERT Martine, M.DREVON Nicolas, Mme BRUNEL Isabelle, MM.BARON Jérôme, MOH Cyril, Mmes PEREZ Cécile, BARON Réjane, RIFKIN Sonia, MM.MAZAURIC Pierre, RETCHEVITCH Jean Luc, Mmes CREISSENT Sabine, MOLLARD Alexandra, M.MOLINES Louis, Mme LAURENT Stéphanie.

Procurations de : Mme PRATLONG Nicole à M. ROUDIL Joël  
Mme ROMERO Maryse à Mme RIFKIN Sonia  
Mmes SOUCHE Martine à M.ALARY Remy  
Mmes TOURNEREAU Anaïs à M. CATHALA Serge  
M.LABRUGUIERE Éric à Mme AUBERT Martine  
M.BOUCHI LAMONTAGNE Jean-Claude à M.CAUVIN Bernard  
M.OLIVIERI Bruno à Mme BARON Réjane  
Mme MEUNIER Hélène à Mme PEREZ Cécile

Absents excusés : MM.CASTANET Claude, LAGARDE Jean-Louis, CAZALIS Sébastien, LAURITA David, Mme SOUTOUL Marie-Christine

Absents : MM.GROSMAITRE Jean-Yves, ALBEROLA Laurent, SIPEIRE Jacky, Mmes VIGOUROUX Dany, LEFORT Véronique, MM.CARLIER Georges, TARQUINI Joseph, CERRET Michel, MONEL José.

Secrétaire de séance : M. MARTIN Laurent

Début de séance : 19h00

REÇU EN PREFECTURE

le 11/03/2020 1

Application agréée E-legalite.com

99\_RU-030-200034411-20200304-CCPC\_PV2\_04



### Délibération n°015/2019 : Election d'un Président de séance

Fabien CRUVEILLER propose de désigner un Président de séance pour présenter les questions de l'ordre du jour.  
Nicolas DREVON 2eme vice-président se présente.

Le Conseil communautaire ;

Vu les articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 du CGCT relatifs à la désignation d'un président de séance autre que le Président de la Communauté de communes pour présider au vote du compte administratif de la collectivité,

Après en avoir délibéré ;

### **DECIDE à l'unanimité**

- de désigner Nicolas DREVON, 2<sup>ème</sup> vice-président en qualité de rapporteur et de Président de séance pour le vote des différents comptes de l'exercice 2019.

### Délibération n°016/2020 : Vote du compte administratif 2019 du budget principal

Nicolas DREVON expose à l'assemblée communautaire les conditions d'exécution du Budget 2019 de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Il donne lecture des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

Fabien CRUVEILLER quitte la séance. Nicolas DREVON propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2122-29, L.2122-31,

Considérant que Monsieur Nicolas DREVON, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Nicolas DREVON pour le vote du compte administratif,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol en date du 10 avril 2019 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2019,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

### **ADOpte par 39 voix pour et 1 abstention (Hélène MEUNIER)**

Fabien CRUVEILLER Président, ne participe pas au vote

- le Compte Administratif 2019 du budget principal de la Communauté de communes du Piémont Cévenol, comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses (a)	11 655 240.57 €
Recettes (b)	12 177 047.58 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	+ 521 807.01 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	+ 1 813 291.19 €
<b>Résultat de clôture 2019 (e= c+d)</b>	<b>+ 2 335 098.20 €</b>

REÇU EN PREFECTURE

le 11/03/2020 2

Application agréée E-legalite.com



INVESTISSEMENT	
Dépenses (a)	1 127 995.63 €
Recettes (b)	782 023.22 €
Solde d'exécution (c=b-a)	-345 972.41 €
Solde d'exécution d'investissement reporté N-1 (d)	- 105 651.39 €
<b>Résultat de clôture 2019 (e= c+d)</b>	<b>- 451 623.80 €</b>
Restes à réaliser 2019 Dépenses	590 000.00 €
Restes à réaliser 2019 Recettes	452 700.00 €

Fabien CRUVEILLER rejoint la séance.

### **Délibération n°017/2020 : Vote du compte de gestion 2019 du budget principal**

Nicolas DREVON informe l'Assemblée communautaire que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019 (période du 1er Janvier au 31 Décembre 2019), a été réalisée par le Trésorier communautaire et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Il ajoute que le Trésorier a transmis à la Communauté de communes, son compte de gestion avant le premier juin comme la loi lui en fait obligation.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-12,

Vu le compte de gestion rendu par Madame Nadine CHABERT, Trésorière des finances publiques, qui retrace les recettes et dépenses au 31 décembre 2019,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

### **ADOpte par 40 voix pour et 1 abstention (Hélène MEUNIER)**

- le compte de gestion du budget principal du Trésorier pour l'exercice 2019 dont les résultats définitifs sont égaux à ceux du compte administratif du Président de la Communauté de communes qui présente les résultats globaux de clôture suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	1 127 995.63 €	11 655 240.57 €
RECETTES	782 023.22 €	12 177 047.58 €
<b>RESULTATS GLOBAUX</b>	<b>- 345 972.41 €</b>	<b>+ 521 807.01 €</b>

### **Délibération n°018/2020 : Budget principal : Résultat d'exécution du budget 2019 et affectation du résultat 2020**

Nicolas DREVON donne lecture des résultats :

Résultats 2019	
Excédent de fonctionnement	+ 2 335 098.20 €
Besoin de financement de l'investissement	- 451 623.80 €
<b>Solde global de clôture</b>	<b>+ 1 883 474.40 €</b>

En tenant compte du besoin de financement de l'investissement, il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

AFFECTATION 2020	
Excédent de fonctionnement capitalisé 1068 (recettes)	451 623.80 €
Report à nouveau de fonctionnement au compte 002 (recettes)	1 883 474.40 €
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001 (dépenses)</b>	<b>451 623.80 €</b>





Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2122-29, L.2122-31,

Après avoir approuvé le compte administratif 2019 du budget principal de la Communauté de communes du Piémont Cévenol dans les mêmes termes que le compte de gestion 2019,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

### **ARRETE par 40 voix pour et 1 abstention (Hélène MEUNIER)**

- le résultat de l'exercice 2019 du budget principal du Piémont Cévenol comme suit :

<b>Résultats 2019</b>	
Excédent de fonctionnement	<b>+ 2 335 098.20 €</b>
Besoin de financement de l'investissement	<b>- 451 623.80 €</b>
<b>Solde global de clôture</b>	<b>+ 1 883 474.40 €</b>

### **DECIDE par 40 voix pour et 1 abstention (Hélène MEUNIER)**

- de l'affectation ci-après pour l'exercice 2020 sur le budget principal du Piémont Cévenol :

<b>AFFECTATION 2020</b>	
Excédent de fonctionnement capitalisé 1068 (recettes)	<b>451 623.80 €</b>
Report à nouveau de fonctionnement au compte 002 (recettes)	<b>1 883 474.40 €</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001 (dépenses)</b>	<b>451 623.80 €</b>

Départ de Jacques LAYRE

#### **Délibération n°019/2020 : Vote du compte administratif 2019 de l'OTI**

Nicolas DREVON expose à l'Assemblée communautaire les conditions d'exécution du Budget 2019 de l'Office de Tourisme Intercommunal de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Il donne lecture des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

Fabien CRUVEILLER quitte la séance. Nicolas DREVON propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2122-29, L.2122-31,

Considérant que Monsieur Nicolas DREVON, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Nicolas DREVON pour le vote du compte administratif du budget de l'Office de Tourisme Intercommunal,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol en date du 10 avril 2019 approuvant le Budget de l'Office de tourisme Intercommunal de l'exercice 2019,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

### **ADOpte par 38 voix pour et 1 abstention (Hélène MEUNIER)**

Fabien CRUVEILLER Président, ne participe pas au vote

- le Compte Administratif 2019 du budget de l'Office de Tourisme Intercommunal de la Communauté de communes du Piémont Cévenol, comme suit :





FONCTIONNEMENT	
Dépenses (a)	277 345.00 €
Recettes (b)	326 291.76 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	+ 48 946.76 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	0 €
<b>Résultat de clôture 2019 (e= c+d)</b>	<b>+ 48 946.76 €</b>

INVESTISSEMENT	
Dépenses (a)	66 150.74 €
Recettes (b)	61 000.64 €
Solde d'exécution (c=b-a)	- 5 150.10 €
Solde d'exécution d'investissement reporté N-1 (d)	- 43 796.66 €
<b>Résultat de clôture 2019 (e= c+d)</b>	<b>- 48 946.76 €</b>
Restes à réaliser 2019 Dépenses	138 000 €
Restes à réaliser 2019 Recettes	138 000 €

Fabien CRUVEILLER rejoint la séance.

#### **Délibération n°020/2020 : Vote du compte de gestion 2019 de l'OTI**

Nicolas DREVON informe l'Assemblée communautaire que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019 du budget de l'Office de Tourisme Intercommunal (période du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2019), a été réalisée par le Trésorier communautaire et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Il ajoute que le Trésorier a transmis à la Communauté de communes, son compte de gestion avant le premier juin comme la loi lui en fait obligation.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-12,

Vu le compte de gestion rendu par Madame Nadine CHABERT, Trésorière des finances publiques, qui retrace les recettes et dépenses au 31 décembre 2019,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

#### **ADOpte par 39 voix pour et 1 abstention (Hélène MEUNIER)**

- le compte de gestion du budget de l'Office de Tourisme Intercommunal du Trésorier pour l'exercice 2019 dont les résultats définitifs sont égaux à ceux du compte administratif du Président de la Communauté de communes qui présente les résultats globaux de clôture suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
<b>DEPENSES</b>	66 150.74 €	277 345.00 €
<b>RECETTES</b>	61 000.64 €	326 291.76 €
<b>RESULTATS GLOBAUX</b>	<b>- 5 150.10 €</b>	<b>+ 48 946.76 €</b>

REÇU EN PREFECTURE

le 11/03/2020

Application agréée E-legalite.com



## Délibération n°021/2020 : Budget OTI : Résultat d'exécution du budget 2019 et affectation du résultat 2020

Nicolas DREVON donne lecture des résultats :

Résultats 2019	
Excédent de fonctionnement	+ 48 946.76 €
Besoin de financement de l'investissement	- 48 946.76 €
<b>Solde global de clôture</b>	<b>0 €</b>

En tenant compte du besoin de financement de l'investissement, il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

AFFECTATION 2020	
Excédent de fonctionnement capitalisé 1068 (recettes)	48 946.76 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001 (dépenses)	48 946.76 €

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2122-29, L.2122-31,

Après avoir approuvé le compte administratif 2019 du budget de l'Office de Tourisme Intercommunal de la Communauté de communes du Piémont Cévenol dans les mêmes termes que le compte de gestion 2019,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré

### **ARRETE par 39 voix pour et 1 abstention (Hélène MEUNIER)**

- le résultat de l'exercice 2019 du budget de l'Office de Tourisme Intercommunal du Piémont Cévenol comme suit :

Résultats 2019	
Excédent de fonctionnement	+ 48 946.76 €
Besoin de financement de l'investissement	- 48 946.76 €
<b>Solde global de clôture</b>	<b>0 €</b>

### **DECIDE par 39 voix pour et 1 abstention (Hélène MEUNIER)**

- de l'affectation ci-après pour l'exercice 2020 sur le budget de l'Office de Tourisme Intercommunal du Piémont Cévenol:

AFFECTATION 2020	
Excédent de fonctionnement capitalisé 1068 (recettes)	48 946.76 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001 (dépenses)	48 946.76 €

## Délibération n°022/2020 : Vote du compte d'exploitation 2019 du SPANC

Nicolas DREVON expose à l'Assemblée communautaire les conditions d'exécution du Budget 2018 du SPANC. Il donne lecture des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

Fabien CRUVEILLER quitte la séance. Nicolas DREVON propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2122-29, L.2122-31,

Considérant que Monsieur Nicolas DREVON a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte d'exploitation du SPANC,

Considérant que Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur

Nicolas DREVON pour le compte d'exploitation du SPANC,





Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol en date du 10 avril 2019 approuvant le Budget du SPANC de l'exercice 2019,  
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

**ADOpte par 38 voix pour et 1 abstention (Hélène MEUNIER)**

Fabien CRUVEILLER Président, ne participe pas au vote

- le Compte d'exploitation 2019 du budget du SPANC, comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses (a)	115 199.23 €
Recettes (b)	119 386.06 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	+ 4 186.83 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	0 €
<b>Résultat de clôture 2019 (e= c+d)</b>	<b>+ 4 186.83 €</b>

INVESTISSEMENT	
Dépenses (a)	7 095.77 €
Recettes (b)	5 191.99 €
Solde d'exécution (c=b-a)	- 1 903.78 €
Solde d'exécution d'investissement reporté N-1 (d)	- 2 283.05 €
<b>Résultat de clôture 2019 (e= c+d)</b>	<b>- 4 186.83 €</b>

Fabien CRUVEILLER rejoint la séance.

**Délibération n°023/2020 : Vote du compte de gestion 2019 du SPANC**

Nicolas DREVON informe l'Assemblée communautaire que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019 (période du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2019), a été réalisée par le Trésorier communautaire et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au compte d'exploitation.  
Il ajoute que le Trésorier a transmis à la Communauté de communes, son compte de gestion avant le premier juin comme la loi lui en fait obligation.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-12,

Vu le compte de gestion rendu par Madame Nadine CHABERT, Trésorière des finances publiques, qui retrace les recettes et dépenses au 31 décembre 2019,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

**ADOpte par 39 voix pour et 1 abstention (Hélène MEUNIER)**

- le compte de gestion du budget du SPANC du Trésorier pour l'exercice 2019 (dont les résultats définitifs sont égaux à ceux du compte d'exploitation du SPANC du Président de la Communauté de communes) qui présente les résultats globaux de clôture suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
<b>DEPENSES</b>	7 095.77 €	115 199.23 €
<b>RECETTES</b>	5 191.99 €	119 386.06 €
<b>RESULTATS GLOBAUX</b>	<b>- 1 903.78 €</b>	<b>+ 4 186.83 €</b>

REÇU EN PREFECTURE

le 11/03/2020

Application agréée E.legalite.com

99\_RU-030-200034411-20200304-CCPC\_PV2\_04





## Délibération n°024/2020 : Budget SPANC : Résultat d'exécution du budget 2019 et affectation du résultat 2020

Nicolas DREVON donne lecture des résultats :

Résultats 2019	
Excédent de fonctionnement	+ 4 186.83 €
Besoin de financement de l'investissement	- 4 186.83 €
<b>Solde global de clôture</b>	<b>0 €</b>

En tenant compte du besoin de financement de l'investissement, il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

AFFECTATION 2020	
Excédent de fonctionnement capitalisé 1068 (recettes)	4 186.83 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001 (dépenses)	4 186.83 €

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2122-29, L.2122-31,

Après avoir approuvé le compte d'exploitation 2019 du budget du SPANC de la Communauté de communes du Piémont Cévenol dans les mêmes termes que le compte de gestion 2019,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

### **ARRETE par 39 voix pour et 1 abstention (Hélène MEUNIER)**

- le résultat de l'exercice 2019 du budget du SPANC du Piémont Cévenol comme suit :

Résultats 2019	
Excédent de fonctionnement	+ 4 186.83 €
Besoin de financement de l'investissement	- 4 186.83 €
<b>Solde global de clôture</b>	<b>0 €</b>

### **DECIDE par 39 voix pour et 1 abstention (Hélène MEUNIER)**

- de l'affectation ci-après pour l'exercice 2020 sur le budget du SPANC du Piémont Cévenol:

AFFECTATION 2020	
Excédent de fonctionnement capitalisé 1068 (recettes)	4 186.83 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001 (dépenses)	4 186.83 €

## Délibération n°025/2020 : Vote du compte administratif 2019 de la ZAM Combe Martèle à Sauve

Nicolas DREVON expose à l'Assemblée communautaire les conditions d'exécution du Budget de la ZAM de Sauve 2019 (période du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2019) de la Communauté de communes du Piémont Cévenol. Il donne lecture des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

Fabien CRUVEILLER quitte la séance. Nicolas DREVON propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2122-29, L.2122-31,

Considérant que Monsieur Nicolas DREVON, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur

Nicolas DREVON pour le vote du compte administratif du budget de la ZAM de Sauve,

REÇU EN PREFECTURE

le 11/03/2020

Application agréée E-legalite.com





Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol en date du 10 avril 2019 approuvant le Budget de la ZAM de Sauve de l'exercice 2019,  
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

**ADOpte par 38 voix pour et 1 abstention (Hélène MEUNIER)**

Fabien CRUVEILLER Président, ne participe pas au vote

- le Compte Administratif 2019 du budget de la ZAM de Sauve de la Communauté de communes du Piémont Cévenol, comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses (a)	168 365.77 €
Recettes (b)	134 405.52 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	- 33 960.25 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	- 274 592.07 €
<b>Résultat de clôture 2019 (e= c+d)</b>	<b>- 308 552.32 €</b>

INVESTISSEMENT	
Dépenses (a)	69 171.03 €
Recettes (b)	79 797.60 €
Solde d'exécution (c=b-a)	10 626.57 €
Solde d'exécution d'investissement reporté N-1 (d)	+ 347 438.40 €
<b>Résultat de clôture 2019 (e= c+d)</b>	<b>+ 358 064.97 €</b>

Fabien CRUVEILLER rejoint la séance.

**Délibération n°026/2020 : Vote du compte de Gestion 2019 de la ZAM Combe Martèle à Sauve**

Nicolas DREVON informe l'Assemblée communautaire que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019 (période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019), a été réalisée par le Trésorier communautaire et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Communauté de communes du Piémont Cévenol. Il ajoute que le Trésorier a transmis à la Communauté de communes, son compte de gestion avant le premier juin comme la loi lui en fait obligation.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-12,

Vu le compte de gestion rendu par Madame Nadine CHABERT, Trésorière des finances publiques, qui retrace les recettes et dépenses au 31 décembre 2019,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

**ADOpte par 39 voix pour et 1 abstention (Hélène MEUNIER)**

- le compte de gestion du budget de la ZAM de Sauve du Trésorier pour l'exercice 2019 (dont les résultats définitifs sont égaux à ceux du compte administratif du Président de la Communauté de communes) qui présente les résultats globaux de clôture suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	69 171.03 €	168 365.77 €
RECETTES	79 797.60 €	134 405.52 €
<b>RESULTATS GLOBAUX</b>	<b>+ 10 626.57 €</b>	<b>- 33 960.25 €</b>

REÇU EN PREFECTURE

le 11/03/2020

Application agréée E-legalitegom



**Délibération n°027/2020 : Budget de la ZAM Combe Martèle à Sauve : Résultat d'exécution du budget 2019 et affectation du résultat 2020**

Nicolas DREVON donne lecture des résultats :

Résultats 2019	
Déficit de fonctionnement	- 308 552.32 €
Excédent d'investissement	+ 358 064.97 €
Solde global de clôture	+ 49 512.65 €

En tenant compte de l'excédent et du déficit, il est proposé de les affecter conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

AFFECTATION 2020	
Résultat de fonctionnement reporté 002 (dépenses)	308 552.32 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001 (recettes)	358 064.97 €

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2122-29, L.2122-31,

Après avoir approuvé le compte administratif 2019 du budget de la ZAM de Sauve de la Communauté de communes du Piémont Cévenol dans les mêmes termes que le compte de gestion 2019,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

**ARRETE par 39 voix pour et 1 abstention (Hélène MEUNIER)**

- le résultat de l'exercice 2019 du budget de la ZAM de Sauve du Piémont Cévenol comme suit :

Résultats 2019	
Déficit de fonctionnement	- 308 552.32 €
Excédent d'investissement	+ 358 064.97 €
Solde global de clôture	+ 49 512.65 €

**DECIDE par 39 voix pour et 1 abstention (Hélène MEUNIER)**

- de l'affectation ci-après pour l'exercice 2020 sur le budget de la ZAM de Sauve du Piémont Cévenol:

AFFECTATION 2020	
Résultat de fonctionnement reporté 002 (dépenses)	308 552.32 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001 (recettes)	358 064.97 €

**Délibération n°028/2020 : Vote du compte administratif 2019 de la ZAC des Batailles à St Hippolyte du Fort**

Nicolas DREVON expose à l'Assemblée communautaire les conditions d'exécution du Budget de la ZAC des Batailles 2019 de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Il donne lecture des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

Fabien CRUVEILLER quitte la séance. Nicolas DREVON propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2122-29, L.2122-31,

Considérant que Monsieur Nicolas DREVON, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,



Considérant que Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Nicolas DREVON pour le vote du compte administratif du budget de la ZAC des Batailles 2019,  
Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol en date du 10 avril 2019 approuvant le Budget de la ZAC des Batailles l'exercice 2019,  
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

**ADOpte par 35 voix pour et 4 abstentions (Hélène MEUNIER, Bruno OLIVIERI, Cécile PEREZ et Réjane BARON)**

Fabien CRUVEILLER Président, ne participe pas au vote

- le Compte Administratif 2019 du budget de la ZAC des Batailles de la Communauté de communes du Piémont Cévenol, comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses (a)	
Recettes (b)	326.00 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	326.00 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	0 €
<b>Résultat de clôture 2019 (e= c+d)</b>	<b>+ 3 020.24 €</b>

INVESTISSEMENT	
Dépenses (a)	
Recettes (b)	163.00 €
Solde d'exécution (c=b-a)	0 €
Solde d'exécution d'investissement reporté N-1 (d)	- 163.00 €
<b>Résultat de clôture 2019 (e= c+d)</b>	<b>- 10 569.74 €</b>

Fabien CRUVEILLER rejoint la séance

Cyril MOH remercie l'ensemble de l'exécutif pour son écoute concernant le projet de ré-industrialisation de l'entreprise Jalatte et sur le dossier d'extension de la ZAC des Batailles. Il ajoute que des entreprises demandent à s'installer dans la ZAC. Il souhaite que le conseil communautaire s'engage dans la continuité.

Cécile PEREZ donne lecture de l'argumentaire qui lui a été remis par Bruno OLIVIERI

Chers collègues,

*« Il y a quelques mois, la quasi-totalité des délégués de Saint Hippolyte du Fort votaient contre le budget primitif de la ZAC des Batailles. Aujourd'hui ces mêmes délégués saluent l'avancée de la communauté de communes avec la réouverture du dossier d'extension qui ouvre la voie au projet de ré-industrialisation de Jalatte et à l'installation d'autres entreprises qui se sont déjà manifestées auprès de la commune ou de la communauté de communes. C'est donc en toute logique et en totale cohérence avec notre vote d'avril dernier que nous nous abstenons pour le vote du compte administratif de la ZAC des batailles. Pour ce qui me concerne ce sera ma seule abstention et pas d'opposition ce soir. »*

Sabine CREISSENT précise que ce projet n'a jamais été bloqué, juste en attente de demandes d'entreprises qui voudraient s'installer sur le territoire. La communauté de communes a toujours été très attentive à ce projet d'extension mais elle ne peut pas se permettre d'engager des dépenses conséquentes sans avoir des recettes associées. Par ailleurs, elle souligne que la communauté de communes dispose de foncier à Sauve pour les entreprises qui veulent s'implanter sur notre territoire et qu'à chaque demande il est proposé aux acquéreurs potentiels, les parcelles disponibles.

REÇU EN PREFECTURE

le 11/03/2020

Application agréée E-legalite.com

99\_AU-030-200034411-20200304-CCPC\_PV2\_04



**Délibération n°029/2020 : Vote du compte de gestion 2019 de la ZAC des Batailles à St Hippolyte du Fort**

Nicolas DREVON informe l'Assemblée communautaire que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019 du budget de la ZAC des Batailles (période du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2019), a été réalisée par le Trésorier communautaire et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Communauté de communes du Piémont Cévenol. Il ajoute que le Trésorier a transmis à la Communauté de communes, son compte de gestion avant le premier juin comme la loi lui en fait obligation.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-12,

Vu le compte de gestion rendu par Madame Nadine CHABERT, Trésorière des finances publiques, qui retrace les recettes et dépenses au 31 décembre 2019,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

**ADOpte par 36 voix pour et 4 abstentions (Hélène MEUNIER, Bruno OLIVIERI, Cécile PEREZ et Réjane BARON)**

- le compte de gestion du budget de la ZAC des Batailles du Trésorier pour l'exercice 2019 (dont les résultats définitifs sont égaux à ceux du compte administratif du Président de la Communauté de communes) qui présente les résultats globaux de clôture suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	163.00 €	326.00 €
RECETTES	0 €	326.00 €
RESULTATS GLOBAUX	- 163.00 €	0 €

**Délibération n°030/2020 : Budget ZAC des Batailles à St Hippolyte du Fort : Résultat d'exécution du budget 2019 et affectation du résultat 2020**

Nicolas DREVON donne lecture des résultats :

Résultats 2019	
Excédent de fonctionnement	+ 3 020.24 €
Déficit d'investissement	- 10 732.74 €
Solde global de clôture	- 7 712.50 €

En tenant compte de l'excédent et du déficit, il est proposé de les affecter conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

AFFECTATION 2020	
Résultat de fonctionnement reporté 002 (recettes)	3 020.24 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reportée 001 (dépenses)	10 732.74 €

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2122-29, L.2122-31,

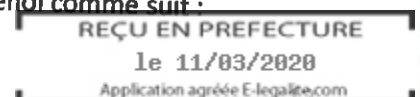
Après avoir approuvé le compte administratif 2019 du budget de la ZAC des Batailles de la Communauté de communes du Piémont Cévenol dans les mêmes termes que le compte de gestion 2019,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

**ARRETE par 39 voix pour et 1 abstention (Hélène MEUNIER)**

- le résultat de l'exercice 2019 du budget de la ZAC des Batailles du Piémont Cévenol comme suit :





Résultats 2019	
Excédent de fonctionnement	+ 3 020.24 €
Déficit d'investissement	- 10 732.74 €
<b>Solde global de clôture</b>	<b>- 7 712.50 €</b>

**DECIDE par 39 voix pour et 1 abstention (Hélène MEUNIER)**

- de l'affectation ci-après pour l'exercice 2020 sur le budget de la ZAC des Batailles du Piémont Cévenol:

AFFECTATION 2020	
Résultat de fonctionnement reporté 002 (recettes)	3 020.24 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reportée 001 (dépenses)	10 732.74 €

**Délibération n°031/2020 : Vote du compte administratif 2019 de la Z.A du Coutach à Liouc**

Nicolas DREVON expose à l'Assemblée communautaire les conditions d'exécution du Budget 2019 de la Z.A du Coutach de la Communauté de communes du Piémont Cévenol située à Liouc.

Il donne lecture des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

Fabien CRUVEILLER quitte la séance. Nicolas DREVON propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2122-29, L.2122-31,

Considérant que Monsieur Nicolas DREVON, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Nicolas DREVON pour le vote du compte administratif du budget de la Z.A du Coutach à Liouc,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol en date du 10 avril 2019 approuvant le Budget de de la Z.A du Coutach à Liouc de l'exercice 2019,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

**ADOpte par 38 voix pour et 1 abstention (Hélène MEUNIER)**

Fabien CRUVEILLER Président, ne participe pas au vote

- de voter le Compte Administratif 2019 du budget de la Z.A du Coutach à Liouc de la Communauté de communes du Piémont Cévenol, comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses (a)	0 €
Recettes (b)	0 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	0 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	+ 244 281.63 €
<b>Résultat de clôture 2019 (e= c+d)</b>	<b>+ 244 281.63 €</b>

INVESTISSEMENT	
Dépenses (a)	0 €
Recettes (b)	0 €
Solde d'exécution (c=b-a)	0 €
Solde d'exécution d'investissement reporté N-1 (d)	0 €
<b>Résultat de clôture 2019 (e= c+d)</b>	<b>0 €</b>

Fabien CRUVEILLER rejoint la séance.





### Délibération n°032/2020 : Vote du compte de gestion 2019 de la Z.A du Coutach à Liouc

Nicolas DREVON informe l'Assemblée communautaire que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019 du budget de la Z.A du Coutach à Liouc (période du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2019), a été réalisée par le Trésorier communautaire et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Il ajoute que le Trésorier a transmis à la Communauté de communes, son compte de gestion avant le premier juin comme la loi lui en fait obligation.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-12,

Vu le compte de gestion rendu par Madame Nadine CHABERT, Trésorière des finances publiques, qui retrace les recettes et dépenses au 31 décembre 2019,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

### **ADOpte par 39 voix pour et 1 abstention (Hélène MEUNIER)**

- le compte de gestion du budget de la Z.A du Coutach à Liouc du Trésorier pour l'exercice 2019 (dont les résultats définitifs sont égaux à ceux du compte administratif du Président de la Communauté de communes) qui présente les résultats globaux de clôture suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	0 €	0 €
RECETTES	0 €	0 €
RESULTATS GLOBAUX	0 €	0 €

### Délibération n°033/2020 : Budget de la Z.A du Coutach à Liouc : Résultat d'exécution du budget 2019 et affectation du résultat 2020

Nicolas DREVON donne lecture des résultats :

Résultat 2019	
Excédent de fonctionnement	+ 244 281.63 €
Solde global de clôture	+ 244 281.63 €

En tenant compte de l'excédent, il est proposé de l'affecter conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

AFFECTATION 2020	
Résultat de fonctionnement reporté 002 (recettes)	244 281.63 €

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2122-29, L.2122-31,

Après avoir approuvé le compte administratif 2018 du budget de la Z.A du Coutach de la Communauté de communes du Piémont Cévenol dans les mêmes termes que le compte de gestion 2019,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré

### **ARRETE par 39 voix pour et 1 abstention (Hélène MEUNIER)**





- le résultat de l'exercice 2019 du budget de la Z.A du Coutach de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol comme suit :

Résultat 2019	
Excédent de fonctionnement	+ 244 281.63 €
Solde global de clôture	+ 244 281.63 €

**DECIDE par 39 voix pour et 1 abstention (Hélène MEUNIER)**

- de l'affectation ci-après pour l'exercice 2020 sur le budget de la Z.A du Coutach de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol:

AFFECTATION 2020	
Résultat de fonctionnement reporté 002 (recettes)	244 281.63 €

L'ordre du jour du Conseil communautaire étant épuisé la séance est levée à 19h25.



Le Président de séance,

Nicolas DREVON

REÇU EN PREFECTURE

le 11/03/2020

Application agréée E-legalité.com

99\_RU-030-200034411-20200304-CCPC\_PV2\_04